

ment portés à se prononcer pour ou contre par sectarisme, suivant leur affiliation politique plutôt qu'en fonction des données qu'on pourrait leur présenter.

Les membres de notre parti et moi-même avons présenté des motions à la Chambre pour demander des rapports d'évaluation. J'ai fait inscrire à mon nom nombre de motions semblables à celle dont nous sommes saisis cet après-midi. Ce n'est pas par hasard que dans la présente motion j'ai demandé qu'on nous soumette les prévisions budgétaires concernant le programme y compris les budgets A, B, X, dans le cas du Conseil du Trésor et dans celui d'autres ministères. J'ai été intéressé d'apprendre qu'en fait peu de députés savent ce que représentent les budgets A, B, X, y compris des députés qui siègent du côté du gouvernement et qui ont participé à des débats semblables ces dernières semaines et se sont opposés à ma motion. L'un d'eux a eu la grâce d'admettre qu'il ne savait vraiment pas à quoi il s'opposait.

Les budgets A, B, X, constituent un document qui contient trois formes de calcul. Chaque ministère soumet son budget au Conseil du Trésor au cours de la préparation du budget général. Le budget A contient une prévision du coût de la poursuite, pour une autre année, de programmes courants du ministère. Le budget B contient l'évaluation du coût des nouveaux programmes que ce ministère voudrait avoir la permission de lancer. Le budget X indique les programmes que le gouvernement serait disposé à supprimer ou abandonner le cas échéant afin de pouvoir affecter plus de fonds aux projets présentés dans le budget B. Ces trois calculs présentés sans détours font penser à une histoire à la fois intéressante et instructive sur les genres de priorités et de considérations qui sont entrées dans la préparation du programme. Ce genre de documents symbolise le type d'information que j'ai en tête lorsque je parle des besoins et des droits du Parlement en matière de renseignements.

Il nous faut plus que l'énorme budget dans sa reliure bleue. Nous avons besoin de plus de renseignements que n'en divulguent habituellement les ministres et leurs représentants à des réunions de comité. Je ne suis député à la Chambre que depuis un an, mais je sais déjà d'expérience que les ministres hésitent à divulguer plus d'information qu'il ne faut, et que la plus grande partie des réunions de comité consiste à arracher à un ministre des renseignements qu'il aurait été beaucoup plus sensé de donner dès le début. Certains ministres agissent comme s'ils étaient à un procès lors de ces réunions de comité. Ils en disent le moins possible. Franchement, les comités ne sont pas aussi instructifs que je l'aurais cru.

J'oppose à cette réalité la perspective d'une réunion de comité pour laquelle les membres auraient reçu à l'avance beaucoup plus d'information documentaire sur la décision du gouvernement d'adopter un plan d'action déterminé. Je croyais que les questions porteraient plus sur l'essentiel que sur la forme de la question, et que de cette façon les intérêts du public seraient servis. Je puis voir qu'il s'agit d'un espoir perdu et naïf. Il se peut que je perde cette illusion très vite, mais ce serait dommage qu'elle soit brisée.

Il y a deux ans, le député de Selkirk (M. Rowland), a soulevé une question très similaire. A ce moment-là, il avait contesté la politique du gouvernement qui exige que des documents soient gardés confidentiels à moins d'avis contraire. Il proposa un renversement de cette politique et la publication de tous les documents, sauf avis contraire. J'ai lu le discours que le député avait prononcé alors, ainsi que la réponse peu convaincante qu'il avait

La prévision du Conseil du Trésor

reçue. Je veux résumer deux ou trois points qu'il a soulevés et qui valent la peine d'être répétés. Il a dit, et je cite:

... le public désire de plus en plus participer à la prise des décisions qui le touchent inévitablement.

Il a dit ensuite quel défi il lançait à la politique gouvernementale:

... convaincu que le pouvoir de contrôler le cabinet de l'assemblée législative diminue et qu'il doit être accru.

A propos de la dernière législature, cette affirmation était certes valable.

Dans notre société, savoir c'est pouvoir.

Si l'on veut servir la démocratie au Canada, les mérites de l'équilibre entre le pouvoir législatif et l'exécutif ne sont pas à faire.

Le représentant de Selkirk a fait une observation que pour terminer je désire reprendre en la développant un peu. Il a dit:

Permettre l'accès aux documents gouvernementaux, comme une chose naturelle, ne détruirait pas notre système démocratique mais au contraire le rehausserait. Nous ne serions pas le premier pays à adopter une telle loi. Depuis plus de 200 ans, la Suède permet l'accès libre aux documents officiels et donne des renseignements complets sur les activités administratives à tous les citoyens.

J'ai vérifié un peu cela. En fait, je constate que lorsque le gouvernement suédois fait à la Chambre suédoise une proposition, qui est un exposé motivé en vue de l'adoption d'une mesure législative, il agit comme on le voit dans le passage tiré d'un texte intitulé «Le Parlement suédois», que voici:

Une proposition portant sur une loi ou sur un poste de dépenses important doit fournir tous les renseignements nécessaires sur les faits; de même, elle doit contenir l'avis des organismes administratifs que le gouvernement est obligé de consulter, par l'acte de gouvernement avant de prendre une décision sur la mesure.

En somme, en présentant une proposition législative au Parlement de la Suède, le gouvernement y annexe les documents de travail et les évaluations qui ont donné lieu à cette proposition. Je m'empresse d'ajouter à l'intention des députés qui me soupçonneraient de préconiser la cause socialiste en citant un précédent suédois, que cette exigence particulière ou cet acte de gouvernement est bien antérieur à l'administration du régime socialiste démocratique en Suède. Il existe depuis de nombreuses années en Suède. Le gouvernement suit cette méthode presque chaque fois qu'un projet de loi est adopté, la principale exception étant, comme les députés pouvaient s'y attendre, dans le cas de mesures où la sécurité nationale est en jeu.

● (1720)

J'espère vivement que les députés ministériels qui prendront la parole aujourd'hui parleront de la substance de l'argument que j'invoque en faveur de la communication de plus amples renseignements aux députés. C'est l'élément fondamental de cette motion et d'autres mesures analogues. J'espère qu'on ne profitera pas de ce débat pour agir comme on l'a fait auparavant lors de la présentation de motions analogues, alors que les députés ministériels se contentaient d'énumérer les réalisations d'ailleurs contestables des ministères qui les intéressaient. J'espère que nous pourrons étudier la question fondamentale qui caractérise cette motion.